PC05f - Façades Nord

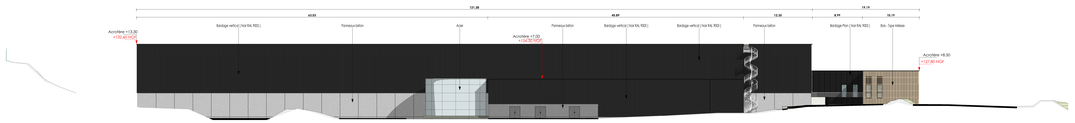

PC05f - Façades SUD

PC05f - Façades Est

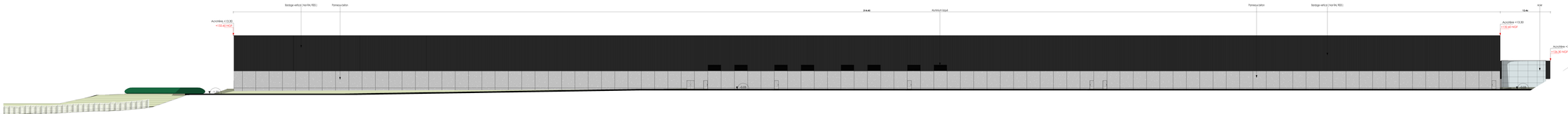

PC05f - Façades Ouest

Propriété intellectuelle :
Sous réserve des droits de Propriété Intellectuelle pour une utilisation pour l'architecture, ... (suit au texte) seuls, du seul MP de la maîtrise, d'un droit de propriété intellectuelle et d'un droit de propriété intellectuelle sur ces plans, ne pouvant en aucun cas être communiqués à des tiers ou utilisés à d'autres fins que celles définies au contrat de maîtrise d'œuvre.
Il appartiendra au maître d'ouvrage de vérifier que ces plans correspondent au besoin qu'il souhaite satisfaire et de signaler à l'architecte toute erreur ou omission avant le commencement de l'ouvrage sans lesquelles il ne se substituera ni de son propre ressort ni de son ressort architectural.

Mesures et cotes :
Les mesures et cotes ne se mesurent pas sur le plan.

Responsabilité :
Les dimensions des ouvertures, les pose d'éléments techniques ... doivent faire l'objet de la mission « gros œuvre ». Maître d'ouvrage, chacun dans son métier.

Cotes de réservation et protection d'ouvertures :
Les cotes de réservation et protection d'ouvertures ne tiennent pas compte du jeu de la cadre d'un ... revêtir de menuiserie et protection d'ouverture (ouvertures de coulisse, décoration, protection, ...) ... ne tiennent pas compte du revêtement, ... ne sont ni ni ni